



VINCOTTE

2BR-30f-c

CERTIFICATION

Marques de Conformité Environnementales

Signification de OK biobased

La maîtrise de nos émissions de CO₂ est un enjeu capital pour notre avenir. Cette maîtrise devra se traduire par une réduction de nos émissions ainsi que par la modification de la nature de ces émissions.

Le carbone jeune et le carbone vieux : quelle est la différence ?



Pour mieux comprendre la nature de cet enjeu, voici quelques explications quant aux phénomènes mis en concurrence dans la nature.

Les feuilles des arbres qui tombent à l'automne émettent, en se biodégradant, du CO₂, qui a été absorbé au printemps précédant par l'arbre pour croître et produire ces feuilles.

Ce cycle émission / absorption de CO₂ existe depuis la nuit des temps et n'a que très peu d'effet sur le niveau moyen de CO₂ présent dans l'atmosphère.

Le « C » du CO₂ représente le carbone et dans ce cas-ci, on parle de carbone « jeune » ou contemporain.

Par contre, toute émission de CO₂ provenant de la combustion de ressources fossiles (pétrole, gaz, plastiques) entraîne systématiquement une augmentation de la quantité moyenne de CO₂ car elle n'est pas compensée par une augmentation de la capacité de notre planète à absorber cet excédent de CO₂.

C'est cette augmentation systématique et continue qui pose problème.

Il s'agit d'un cycle très long, puisqu'il a fallu des millions d'années entre l'absorption et l'émission de CO₂

Le carbone est ici appelé « vieux » ou fossile.

Quelle place réserve-t-on aux biomatériaux ?



Depuis quelques années, de nombreuses sociétés commercialisent des biomatériaux fabriqués partiellement ou totalement à partir de carbone jeune, d'origine végétale.

Le CO₂ produit en fin de vie du biomatériau (par biodégradation ou incinération) correspond à celui qui a été absorbé par les végétaux dont est issu ce biomatériau.

Ce cycle reste court, même s'il peut s'étaler sur quelques années, le temps que le biomatériau remplisse sa fonction (sac, couvert, composant de voiture ou de machine à laver) et soit ensuite détruit.

Harmonisation des nombreuses déclarations

L'absence de normes européennes relatives à la méthodologie d'essai, ainsi qu'aux allégations, conduit à une multitude de déclarations difficiles à comparer.

Afin de remédier à cette situation, Vinçotte a développé un outil d'évaluation qui permet de déterminer de façon harmonisée, précise et reproductible la part de carbone « jeune » et de carbone « vieux ».
Et ceci tant pour les matériaux de base que pour les produits finis.

Le logo OK biobased : le message clair et simple de Vinçotte



Si des valeurs précises, reprises sur un certificat, sont indispensables dans le cadre d'une relation « Business to Business » (B2B), le grand public a, quant à lui, besoin d'un message clair et simple à comprendre.

Cette communication « Business to Consumer » (B2C) s'appuie sur un logo muni d'une à quatre étoiles.

Au plus d'étoiles, au plus haut le contenu de carbone jeune.

Dans certains cas, le pourcentage biobased pourra être affiché.

La certification OK biobased : l'approche claire et simple de Vinçotte

L'évaluation des matières de base se fera par une série d'analyses visant à déterminer le taux de carbone jeune et la part de carbone organique.

L'évaluation de produits finis mettant en œuvre des matières de base certifiées se fera par calcul, et validé par une mesure de confirmation.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : okbiobased@vincotte.be pour tout renseignement complémentaire.



VINÇOTTE sa

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA BE 0462.513.222 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE24 2100 4113 6338 • BIC: GEBABEBB

Leuvensesteenweg 248 H • 1800 Vilvoorde • Belgique • tél: +32 2 674 57 50 • brussels@vincotte.be